ANNEXE
AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MOTOCROSS ANNUAIRE FFM
POUR LE CHAMPIONNAT DE NOUVELLE CALÉDONIE DE MOTOCROSS

Article 1 - Différents Championnats :

La Ligue met en compétition pour l'année en cours les championnats de Nouvelle Calédonie suivants :

NOM de la catégorie	*Age min – Age maxi*	*Cylindrée*
MINIVERT	7 – 9 ANS	50c – 65 cc
NJC	9 – 15 ANS	65cc – 85cc
LOISIR	13 ANS et PLUS	125cc 2T – 450cc 4T et 85cc dans châssis 125cc avec roue avant supérieure à 19'' et roue arrière supérieure à 16''
VETERAN	40 et PLUS	125cc 2T – 450cc 4T et 85cc dans châssis 125cc avec roue avant supérieure à 19'' et roue arrière supérieure à 16''
JUNIOR	13 - 18 ANS	125cc 2T
ELITE	13 et PLUS	125cc 2T – 450cc 4T et 85cc dans châssis 125cc avec roue avant supérieure à 19'' et roue arrière supérieure à 16''

Ce championnat et ouvert aux pilotes titulaires d'une licence Nationale délivrée par la FFM ou d'une licence « une manifestation ».

Si la direction estime qu'un jeune pilote n'a pas les aptitudes à courir dans la classe liée à son âge, celle-ci pourra le reverser dans une catégorie inférieure après concertation avec Mr **CABANILLES Wilrick.**

Pour ouvrir une catégorie, il faut minimum 6 pilotes sur la ligne de départ, exclut les 50/65 et 65/85 cc.

Les Junior, Loisir, Élite et Vétéran pourront être regroupés en une seule catégorie si le nombre d'inscrits est inférieur à 5 par catégorie.

Nombre maximum de pilotes admis simultanément sur la piste est défini par les RTS.

En fonction du niveau des pilotes la commission Multi Disciplines pourra accepter au refuser le choix du pilote de la catégorie Elite ou Loisir.

Un pilote s'inscrivant à une journée pourra présenter 2 machines de la même classe au contrôle technique.

Toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur la piste : accompagnateurs, mécano, chronométreurs et organisateurs seront obligatoirement licenciés. Sont autorisées les licences NCO, OFF, LAP ou OFS. Sanction du pilote responsable en cas de non-respect : 5 points/manche.

La Ligue désignera dans l'ordre alphabétique des inscrits le nombre nécessaire de commissaires de piste par journée de championnat. Cette liste sera établie au plus tard trois jours avant la compétition et communiquée aux pilotes concernés. Sanction du pilote concerné en cas de non-respect : pénalité financière correspondant à 20.000 francs XPF qui devra être encaissée avant la dite course, sinon le pilote ne pourra pas participer à la course et aux suivantes jusqu'à régularisation.

ATTENTION AU NON RESPECT **: inscription et départ seront refusés à la course suivante. Le pilote concerné devra impérativement fournir un commissaire de piste à la course suivante.**

Les clubs organisateurs fourniront les officiels de la direction de course.
Les commissaires de piste seront fournis par les pilotes retenus.

Tout comportement « anti-sportif », durant une journée de course, de la part du pilote ou de son entourage sera sanctionné sévèrement.

Article 2 - Terrains :

Les terrains sur lesquels seront organisées les compétitions du championnat NC seront validés par le règlement particulier visé par la FFM d'une part, puis d'un point de vue sécurité du public et des spectateurs, validé par la DJS – Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
Un arrêté du Gouvernement sera délivré autorisant cette manifestation.

Article 3 - Numéros de course : Un seul numéro à l'année.

Les numéros de course sont à deux ou trois chiffres maximum. Les pilotes choisissent et informent les organisateurs de leur N° de course lors de l'inscription à la première manche du championnat de NC. Le N° 1 reste la propriété des champions sortants. En cas de litige le pilote qui conserve son numéro des années antérieures est prioritaire. Les hauteurs de numéro devront respecter les normes FFM. Concernant les nouveaux licenciés la prise de licence donnera la priorité.

Article 4 - Couleur des plaques :

MINIVERT	Fond noir – Numéros blancs ou Fond blanc – numéros noirs Plaques frontale et latérales Hauteur : 100 mm Largeur : 70 mm
Pour les 85cc à 450 cc	Fond noir – Numéros blancs ou Fond blanc – numéros noirs Plaque frontale : Hauteur 120 mm – Largeur 70 mm Plaques latérales : Hauteur 100 mm – Largeur 70 mm

Article 5 - Engagements :

Les engagements se feront obligatoirement par le biais d'https://ffm.engage-sports.com/.
Tout participant devra ouvrir un compte à son nom.

Le montant des engagements est fixé par la ligue et validé en CD d'une année sur l'autre.
Les montants sont indiqués sur Engage-Sports.

La première licence annuelle des MINIVERT sera remboursée en fin d'année par la ligue si le pilote effectue les 2/3 des courses, et, le montant des engagements courses seront pris en charge par le club organisateur de la manifestation.

Article 6 - Contrôles administratifs et techniques :

Pour être admis à l'épreuve le pilote devra présenter une licence valable dans l'année en cours.
Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques. Avant de prendre le départ les machines seront présentées aux contrôles techniques. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées. Trois présentations seront autorisées.

Les pilotes devront portés un **casque d'un modèle homologué aux normes FFM et FIM. Les normes USA, AUS et NZ sont acceptées.**

La protection dorsale et pectorale aux normes FFM est obligatoire.

Toute machine dépassant les normes de bruit sera refusée au départ. Pendant l'épreuve toute machine qui aura perdu son silencieux sera arrêtée. L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible le pilote ne sera pas classé.
Pour les normes sonores se rapporter à l'annuaire annuel FFM , Règlement Championnats Motocross Général. Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment si la direction de course le juge utile.
Les pilotes devront présenter leur équipement complet, ainsi qu'un extincteur contrôlé aux normes en vigueur (feu hydrocarbures). Un contrôle sur la présence d'un extincteur dans les stands pourra être effectué pendant l'épreuve.
Tous types de carburants seront acceptés.
Un contrôle anti dopage pourra être pratiqué.

Article 7 – Protection incendie :

Dans le cadre d'une compétition, du matériel de lutte contre les incendies (extincteurs) doit être prévu sur la piste (un extincteur par poste de commissaires, tous les 300 m), dans le parc des coureurs, dans la zone d'attente, dans l'aire de départ et dans la (les) zone(s) de réparation et signalisation.
De plus, il est interdit de fumer dans la zone d'attente et la (les) zone(s) de réparation et de signalisation.

Article 8 – Chronométrage :

L'organisateur devra prévoir les chronométreurs nécessaires par rapport à la capacité de l'épreuve. Une boucle de chronométrage devra être installée dans la piste à moins de 30m du poste de chronométrage, lui-même abrité de la poussière et de la pluie

La LMR NC met le matériel nécessaire au chronométrage à disposition du club organisateur.

Information aux pilotes

Lors de chaque épreuve, il vous sera remis un transpondeur en contrepartie d'un chèque de garantie de **24.000** XPF libellé à l'ordre de LMRNC. (Si le concurrent est dans l'impossibilité de fournir le montant de la caution, il sera refusé au départ)

Un pilote ayant un numéro de course attribué à l'année, pourra laisser le chèque pour la saison. Celui-ci ne sera pas encaisser, mais conservé par le service de chronométrage et détruit à la fin des épreuves (sauf perte du transpondeur).

Le matin de l'épreuve un transpondeur lui sera attribué en contrepartie de sa licence ou d'une pièce d'identité. Celle-ci lui sera restituée en rapportant le transpondeur.

Pour fixer le transpondeur vous devez avoir impérativement un support, celui-ci est à votre disposition et sera vendu avec sa goupille au prix de **1.500** XPF.

Vous devez prévoir deux colliers de serrage type Colson. La goupille de fixation vous sera vendue en cas de perte pour 150 XPF. Le support de transpondeur vous sera vendu 1.500 XPF	

Fin de remise des transpondeurs **30 minutes** avant la première séance d'essai de la matinée.

Les transpondeurs seront récupérés PROPRES 30 minutes maximum à la fin de la dernière manche de chaque catégorie au même endroit de la distribution du matin.

En cas de non-restitution dans les délais impartis, le chèque de caution sera déposé par le trésorier de la ligue dans la semaine suivante.

Le transpondeur devra être installé pour la première séance d'essai à l'avant, sur la fourche, verticalement, protégé par la plaque des numéros pour les motos. A l'avant sur la cadre pour les quads. Un descriptif est à votre disposition.

Tout pilote qui n'aura pas installé et fixé le transpondeur correctement se verra refuser l'accès à la piste.

Article 9 - Commissaires de pistes :

Chaque pilote devra fournir un commissaire OFS. Un briefing technique sera justifié avant chaque course. Les anciens licenciés OFF n'ont pas besoin de repasser de formation.

Article 10 - Essais :

Pour les Minivert, et Quad, une séance d'essais chronométré de 10 mn précèdea la compétition.

Pour les NJC, Junior, Élite, Loisir et Vétéran une séance d'essais chronométrés de 15 mn précèdera la compétition

Article 11 - Procédure de mise en grille de départs :

Le pilote n'ayant pas franchi la porte du parc d'attente au passage de l'arrivée (drapeau à damier) du premier concurrent de la manche en cours sera refusé au départ.

Placement en grille de départ :

- Première manche de la journée : suivant les résultats des essais chronométrés.
- Autres manches de la journée : dans l'ordre d'arrivée des manches précédentes.

Article 12 - Procédure de départ :

Au lever du drapeau vert, le départ est autorisé dans la minute. A partir du signal « moteur » à moins de 30 sec du baisser de grille, la procédure de départ est irréversible.

Article 13 - Réclamation :

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de le FFM.
Le montant de 20.000 XPF en chèque (libellé à l'ordre de la LMRNC) ou espèces devra accompagner la réclamation écrite et ne sera pas remboursé si le requérant à tort.

Lorsqu'elle entraine un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 40. 000 XPF pour les moteurs 2 temps et de 50.000 XPF pour les moteurs 4 temps. Cette somme sera remboursée si la machine s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 14 - Durée des 3 manches :

Mini vert 50/65c - 7 à 9 ans	**08 mn + 2 tours**
NJC 85cc - 9 à 15 ans	**12 mn + 2 tours**
Junior	**14 mn + 2 tours**
Loisir	**14 mn + 2 tours**
Elite	**14 mn + 2 tours**
Vétérans	**14 mn + 2 tours**
Quad	**10 mn + 2 tours**

Pour chaque épreuve le barème des points sera le suivant pour les 20 premiers scratchs et par catégorie.

25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

Protocole : 1/2 heure après la proclamation officielle des résultats si pas de protêt.

La présence des trois premiers de chaque catégorie est obligatoire au protocole de remise des prix.

Article 15 - Protection de l'environnement :

Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement ou toute séance de mécanique.

Nouméa, le 06 mai 2021

LIGUE MOTOCYCLISME DE NOUVELLE-CALÉDONIE FFM MAISON DES SPORTS 24 rue Paul Doumer Quartier Latin **GUICHARD Thierry** Président de la Ligue Motocyclisme Régionale de Nouvelle-Calédonie	**LEYRAUD Elizabeth** Secrétaire de la Ligue Motocyclisme Régionale de Nouvelle-Calédonie

PROFESSIONAL TIMING — ITS CHRONO — PROFESSIONAL TIMING

FICHE TECHNIQUE

INSTALLATION D'UN TRANSPONDEUR RECHARGEABLE - MOTO

LE TRANSPONDEUR CHRONELEC DOIT ÊTRE RECHARGÉ AVANT TOUT MEETING OU COURSE. UNE CHARGE CONTINUE DE 18H MINIMUM (100%) EST NÉCÉSSAIRE POUR 5 JOURS D'AUTONOMIE.

LE TRANSPONDEUR DOIT ÊTRE FIXÉ À 60 CM DU SOL MAXIMUM.

VÉRIFIEZ LA BONNE INSTALLATION ET CHARGE ÉLECTRIQUE DE VOTRE TRANSPONDEUR POUR CHAQUE COURSE.

POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU TRANSPONDEUR :
AUCUNE PARTIE MÉTALLIQUE OU CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE. !

Pour que le support épouse la forme du tube de fourche, fixer le support avant d'y placer le tranpondeur

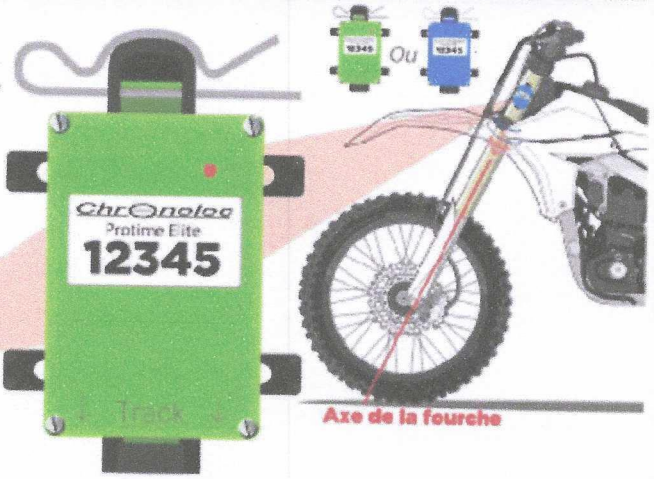

Toujours fixer le transpondeur **DANS L'AXE DE FOURCHE** .
(les flèches en direction de la piste, comme sur le schéma).

Il est fortement préconisé de fixer le transpondeur sur le tube de fourche de la moto.
(utilisez les 4 trous de fixation prévus à cet effet)

Tout autre sens, angle, support ou endroit de fixation utilisé, entrainerait des risques de non détection lors du passage sur la boucle de chronométrage.

TRANSPONDEUR

- ☐ LS (Alimentation 12v)
- ☑ LS (Rechargeable)
- ☐ ELITE (Alimentation 12v)
- ☑ ELITE (Rechargeable)
- ☐ RC

Chronelec

TÉMOIN DE CHARGE

	CLIGNOTEMENT	COULEUR	AUTONOMIE
AUTONOMIE	4 x toutes les 10 sec.	🟢	75 à 100 %
	3 x toutes les 10 sec.	🟢	50 à 75 %
	2 x toutes les 10 sec.	🟢	25 à 50 %
	1 x toutes les 10 sec.	🟢	10 à 25 %
	1 x toutes les 10 sec.	🔴	0 à 10 %
CHARGE	Permanent	🟢	Charge complète
	Permanent	🔴	Charge en cours

18H de charge

5 jours d'autonomie

PRESTATION CHRONOMETRAGE - SYSTÈMES TRANSPONDEURS - INSTALLATIONS COMPLETES - SYSTEMES CELLULES - SYSTÈMES CAMÉRAS - CHRONOGRAPHES - AFFICHAGES

ITS CHRONO 23 rue du Comté de Montbéliard - 25667 MONTFAUCON - FRANCE
RCS Besançon - e Mail : contact@itschrono.com
WWW.ITSCHRONO.COM

PROFESSIONAL TIMING — ITS CHRONO — PROFESSIONAL TIMING

FICHE TECHNIQUE

INSTALLATION D'UN TRANSPONDEUR RECHARGEABLE - QUADS

LE TRANSPONDEUR CHRONELEC DOIT ÊTRE RECHARGÉ AVANT TOUT MEETING OU COURSE. UNE CHARGE CONTINUE DE 18H MINIMUM (100%) EST NÉCÉSSAIRE POUR 5 JOURS D'AUTONOMIE.

LE TRANSPONDEUR DOIT ÊTRE FIXÉ À 60 CM DU SOL MAXIMUM.

VÉRIFIEZ LA BONNE INSTALLATION ET CHARGE ÉLECTRIQUE DE VOTRE TRANSPONDEUR POUR CHAQUE COURSE.

POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU TRANSPONDEUR :
AUCUNE PARTIE MÉTALLIQUE OU CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE. !

Pour que le support épouse la forme du tube, fixer le support avant d'y placer le tranpondeur

DIMENSIONS

TRANSPONDEUR

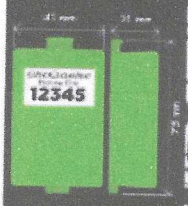

SUPPORT

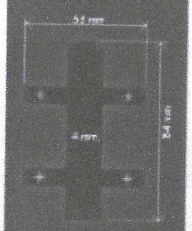

Poids 85 gr

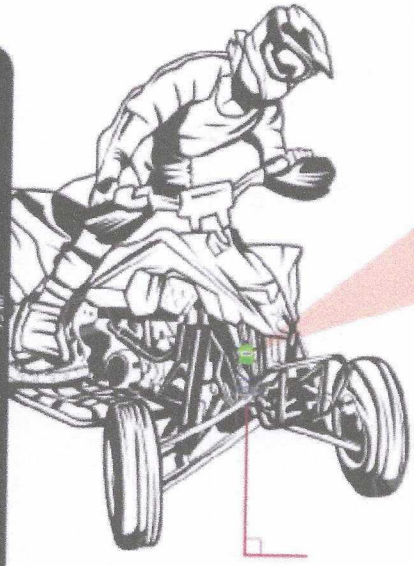

Toujours fixer le transpondeur **à 90° du sol** *(les flèches en direction de la piste, comme sur le schéma).*

Il est fortement préconisé de fixer le transpondeur sur le tube de fourche de la moto. *(utilisez les 4 trous de fixation prévus à cet effet)*

Tout autre sens, angle, support ou endroit de fixation utilisé, entrainerait des risques de non détection lors du passage sur la boucle de chronométrage.

TRANSPONDEUR

- ☐ LS (Alimentation 12V)
- ☑ LS (Rechargeable)
- ☐ ELITE (Alimentation 12V)
- ☑ ELITE (Rechargeable)
- ☐ RC

Chronelec

TÉMOIN DE CHARGE

	CLIGNOTEMENT	COULEUR	AUTONOMIE
AUTONOMIE	4 x toutes les 10 sec.	🟢	75 à 100 %
	3 x toutes les 10 sec.	🟢	50 à 75 %
	2 x toutes les 10 sec.	🟢	25 à 50 %
	1 x toutes les 10 sec.	🟢	10 à 25 %
	1 x toutes les 10 sec.	🔴	0 à 10 %
CHARGE	Permanent	🟢	Charge complète
	Permanent	🔴	Charge en cours

18H de charge

5 jours d'autonomie

PRESTATION CHRONOMÉTRAGE - SYSTÈMES TRANSPONDEURS - INSTALLATIONS COMPLÈTES - SYSTÈMES CELLULES - SYSTÈMES CAMÉRAS - CHRONOGRAPHES - AFFICHAGES

ITS CHRONO 23 rue du Comté de Montbéliard - 25667 MONTFAUCON - FRANCE
RCS Besançon - e Mail : contact@itschrono.com

WWW.ITSCHRONO.COM